

Les médicaments, parlons-en : vos réflexes sécurité

... sécurité des patients ...

1

Si j'ai pris un ou plusieurs médicaments et que je ressens un effet indésirable mentionné dans la notice, il n'est pas utile d'en parler.

D'accord ; Pas d'accord



Il est important de prévenir les professionnels de santé qui vous entourent lorsque vous pensez que l'un de vos médicaments est à l'origine d'un effet indésirable que celui-ci soit ou pas mentionné dans la notice. Vous avez vous même la possibilité de déclarer un effet indésirable en remplissant le formulaire sur le site signalement-sante.gouv.fr. Il sera alors enregistré par l'Agence Régionale de Santé et analysé par des experts des Centres Régionaux d'expertise. Mais il est toujours conseillé d'en parler avec votre médecin ou votre pharmacien.

2

Seuls certains sites internet délivrent des renseignements fiables et sûrs au sujet des médicaments.

D'accord ; Pas d'accord



Les renseignements sont abondants dans les médias d'information particulièrement depuis l'avènement d'internet. Les renseignements sur les médicaments qu'on peut y trouver ne sont cependant pas toujours fiables ou adaptés à votre état de santé. Soyez critique ! Assurez-vous que les renseignements que vous trouvez proviennent d'une source fiable et reconnue, par exemple, d'un ordre professionnel (ex : Conseil de l'Ordre des Médecins ou des Pharmaciens) ou d'un organisme gouvernemental (ex : Agence Nationale de sécurité du Médicament et des produits de santé ; Haute Autorité de Santé) ou du Ministère de la Santé.

3

Les médicaments vendus sans ordonnance à la pharmacie n'ont pas d'effets secondaires et conviennent à tout le monde.

D'accord ; Pas d'accord



Les médicaments qui sont vendus sans ordonnance à la pharmacie ne sont pas sans risques. En effet, comme les médicaments sur ordonnance, ils peuvent être à l'origine d'effets indésirables et/ou d'interactions médicamenteuses. Ils peuvent être contre indiqués pour certaines personnes.

4

Si quelques jours après le début de la prise d'un nouveau médicament pour un problème de santé chronique je ne ressens aucun effet, je ne change pas sa dose sans en parler à mon pharmacien ou à mon médecin.

D'accord : Pas d'accord



Les médicaments sont très différents les uns des autres dans leur mode d'action. Par exemple certains médicaments peuvent prendre un certain temps avant d'agir, c'est le cas notamment de certains antidépresseurs. De plus, en augmentant les doses, on augmente également le risque d'effets indésirables. En conséquence il est important de bien se renseigner auprès de son médecin et de son pharmacien pour bien comprendre ses traitements et leurs effets attendus.

5

La notice présente dans la boîte d'un médicament doit rester dans sa boîte pour pouvoir la consulter à tout moment

D'accord : Pas d'accord



La notice est un document de référence. Elle informe entre autres sur les éventuels effets indésirables et la manière de les gérer. Elle explique également comment prendre le médicament et comment utiliser les dispositifs d'administration s'il y a lieu. Afin de ne pas la perdre et pour identifier complètement un médicament, ne pas jeter la boîte et toujours ranger la notice dans celle-ci.

6

Je suis enceinte, je peux prendre un médicament qui porte sur sa boîte le pictogramme suivant

D'accord : Pas d'accord



Le pictogramme « Grossesse = Danger » sur la boîte du médicament signifie que celui-ci doit être utilisé uniquement s'il n'y a pas d'autres médicaments disponibles. Il est susceptible de concerner toutes les femmes en âge de procréer, même en dehors d'une grossesse.

Il existe un autre pictogramme « Grossesse = Interdit » signalant une contre-indication absolue.

7

Si j'ai de la fièvre, je prends les antibiotiques restant dans ma pharmacie depuis la dernière fois.

D'accord : Pas d'accord



Même si les symptômes que vous présentez ressemblent à ceux pour lesquels le médecin vous a prescrit à vous-même ou à l'un de vos proches un antibiotique, ne reprenez pas un antibiotique de votre propre chef. IL est important de consulter votre médecin qui peut faire la différence entre une infection d'origine bactérienne ou virale.

En effet, les antibiotiques n'ont aucun effet sur les virus et en aucun cas ils ne permettent de guérir ou d'abrèger une infection virale. Parmi les infections virales on retrouve la grippe, les rhumes, la plupart des rhinopharyngites et des angines. De plus, la prise rapprochée d'un même antibiotique peut favoriser l'émergence de résistances à cet antibiotique et des difficultés ultérieures de traitement.

Pour en savoir plus ou conforter vos réponses, n'hésitez pas à en parler à votre pharmacien.